



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le **13 AOUT 2025**

Sécheresse : application de mesures de restrictions dans 4 zones de Loir-et-Cher

Depuis le déclenchement de la vigilance le 20 juin dernier, les indicateurs globaux montrent que la situation hydrologique se dégrade progressivement :

- le bulletin hydrogéologique du suivi des nappes d'eau souterraines montre des indicateurs en baisse pour le département de Loir-et-Cher.
- Les pluies abondantes du mois de juillet ont permis de limiter les baisses de débits des cours d'eau jusqu'à présent, mais les précipitations attendues pour les quinze jours à venir sont très faibles.
- Les seuils d'alerte de la Loire, de l'Ardoux, du Cosson et du Fouzon ont été franchis la semaine dernière.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral :

- **alerte (DSA)** pour les bassins **des affluents de la Loire amont (Ardoux), de l'axe Loire et du Fouzon,**
- **alerte renforcée (DAR)** pour le bassin **du Cosson.**

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eaux-et-milieus-aquatiques/Secheresse>

et sur la plateforme VigiEau : <https://vigieau.gouv.fr/>

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 20 juin dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,



FABIEN GADEN

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41